

# Rapport du jury

## Examen de Certification Complémentaire

### Théâtre et expression dramatique

#### Académie d'Amiens

*Session 2011*

L'examen de la certification complémentaire de Théâtre permet à des enseignants de valider des compétences qui ne relèvent pas du champ de leur concours de recrutement et il est donc ouvert à toutes les disciplines. La certification complémentaire permet d'enseigner dans des postes spécifiques, dans les options obligatoire et facultative « Théâtre et expression dramatique » du lycée et dans les Classes à Horaires Aménagés Théâtre du collège (C.H.A.T).

#### Textes de référence :

- Arrêté du 23 décembre 2003, B.O n°7 du 12 février 2004 modifié - Conditions d'attribution aux personnels enseignants des premiers et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
- Note de Service n°2004-175 du 19 octobre 2004, B.O n°39 du 28 octobre 2004 - Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

**Date et lieu :** 24 et 25 mars 2011, Rectorat d'Amiens.

#### Statistiques :

14 candidats inscrits

13 candidats présents et 1 candidat absent pour des raisons de santé

Disciplines :

- Lettres Modernes 9 candidats
- Lettres Classiques 2 candidats
- Documentation 1 candidat
- S.V.T 1 candidat

4 candidats reçus

#### Jury :

NOM	FONCTION	ADRESSE
Madame Françoise ROBIN	I.A-I.P.R de Lettres Chargée du théâtre	Rectorat, Amiens
Madame Maryse BENOIT	Directrice de la Maison du Théâtre d'Amiens	Maison du Théâtre d'Amiens 24, rue St Leu 80 000 Amiens
Monsieur Guy FREIXE	Maître de Conférences à la Faculté des Arts	Université de Picardie- Jules Verne, Amiens
Monsieur Gérard MARBEHAN	Professeur enseignant en option théâtre	Lycée Madeleine-Michelis Amiens

## **Evaluation :**

Le jury a adopté une politique commune d'évaluation, selon les critères spécifiques définis par les textes officiels :

- *la connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;*
- *l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;*
- *la capacité à présenter et à analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;*
- *l'articulation du travail corporel et spatial avec le travail du répertoire ;*
- *la connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.*

Une réunion finale de délibération a lieu en fin de journée.

L'exposé et l'entretien sont seuls évalués. Le dossier permet au jury de prendre une première connaissance du candidat, de son cursus et de ses motivations. Il fonde aussi certaines questions du jury pendant l'entretien.

## **Rappels et conseils**

La présentation orale du candidat ne doit pas être une reprise littérale du dossier mais adopter une démarche synthétique et réflexive. L'exposé ne doit pas être narratif : il convient d'expliquer son parcours, de l'interroger, de s'interroger à son propos, pour en faire apparaître les motivations, les lignes de force et les perspectives. Il ne s'agit pas d'une célébration de soi mais d'un exposé qui permette de mettre en avant les capacités du candidat à enseigner le théâtre.

Le jury attend qu'un contact assidu avec le théâtre permette au candidat de faire montre d'une solide culture théâtrale, dans ses dimensions historique, dramaturgique, scénographique et technique. Il attend que le candidat ait lu, ait réfléchi et soit allé au spectacle. Il souhaite également une ouverture réelle sur les formes contemporaines du théâtre et de la mise en scène.

Les connaissances institutionnelles sont importantes et le candidat doit se préparer à répondre à des questions portant sur les modalités et les programmes de l'enseignement du théâtre au lycée et en particulier, tout ce qui concerne son caractère partenarial. Il doit aussi montrer une bonne connaissance des pratiques du collège. Les grands lieux de création théâtrale, régionale et nationale, doivent être connus.

Le candidat doit faire preuve de solides connaissances théoriques sur le théâtre et être capable d'entrer dans le débat.

Les candidats retenus cette année sont des professeurs-spectateurs passionnés par le théâtre, investis dans leurs pratiques pédagogiques pour le plus grand profit de leurs élèves. Curieux et intéressés par l'écriture théâtrale, ils connaissent le théâtre contemporain et peuvent citer et analyser quelques spectacles récents. Ils ont également une bonne connaissance des textes réglementaires.

Pour finir, le jury souhaite rappeler aux futurs candidats que l'épreuve se prépare et renvoie en particulier à portail de l'Education Nationale sur le théâtre.

<http://www.education.arts.culture.fr/n-1/action-culturelle/dispositifs-thematiques/theatre.html>